

Loi ALUR, déontologie pour respecter la conformité des mandats et des annonces

1 Jour, 7 Heures dont 2h de déontologie
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 18/01/2023

380€ NET

Éviter les pièges, sécuriser vos mandats pour garantir vos commissions.

Objectifs

- Adapter ses pratiques professionnelles aux nouvelles obligations envers le consommateur
- Sécuriser le droit à honoraires de l'agence dès le mandat de vente en effectuant des vérifications clé

Compétences visées

- Etre en capacité d'éviter toute discrimination en respectant et en mettant en pratique la déontologie de la profession

Public

Professionnels de l'immobilier, chefs d'agence, agents, négociateurs en location et transaction, personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité (attestation d'habilitation loi numéro 70-9 du 02/01/1970 décret numéro 72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s).

Prérequis : Aucun pré-requis

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Commenter des fondamentaux légaux et déontologiques pour mieux les respecter

- Appréhender le code de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Commenter des obligations comme la veille contre la discrimination, l'obligation TRACFIN, les obligations CNIL
- Respecter les obligations en matière de publicité et d'affichage
- Rappeler les mentions obligatoires













Loi ALUR, déontologie pour respecter la conformité des mandats et des annonces

- Rédiger le document d'information précontractuel (DIP)
- Identifier les utilités du bon de visite
- Se soumettre aux obligations du mandat avec les vérifications sur le bien (occupation, servitudes, urbanisme)

Différencier le mandat et le mandat « hors établissement »

- Distinguer ces deux types de mandats
- Expliciter le délai de rétractation de 14 jours
- Obtenir l'autorisation de commercialisation
- Lister les sanctions auxquelles le vendeur s'expose

Dates & lieux

-  30 janvier 2023
 Angers
-  14 Mars 2023
 Nantes
-  03 Juillet 2023
 St Nazaire
-  19 septembre 2023
 Angers
-  02 Octobre 2023
 La Roche sur Yon
-  07 décembre 2023
 Le Mans

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Loi ALUR, déontologie pour respecter la conformité des mandats et des annonces

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation. A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...). Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.